

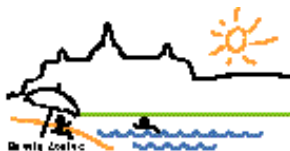
Première analyse comparative de plages fluviales à Québec



par

La Société des Gens de Baignade

Le 11 juin 2009



Première analyse comparative de plages fluviales à Québec

« Il serait insensé... »

« Les intentions énoncées par la Commission de la capitale nationale soulèvent certaines questions. Il est primordial que la requalification du boulevard Champlain soit étudiée dans un contexte plus global, celui du littoral de la région de Québec, rive sud et rive nord comprises. Il serait insensé de consentir des efforts importants pour améliorer un tronçon du littoral alors que la vocation d'autres secteurs est encore incertaine. »

« Une vision globale, des choix pour l'avenir ». Division de l'aménagement du territoire, Centre de développement économique et urbain. Ville de Québec. Novembre 2000.

«...faire l'objet d'analyses comparatives... »

« Le choix et la localisation des nouvelles installations et infrastructures devraient au préalable faire l'objet d'analyses comparatives des acquis, des potentiels et des contraintes relevés dans les divers milieux qui composent l'ensemble du littoral de la capitale. »

« La promenade Samuel de Champlain : les Québécois veulent renouer avec leur fleuve ». Rapport du Bureau de consultation que la Commission de la capitale nationale avait chargé d'entendre les citoyens et groupes intéressés par son projet de « Redonner le fleuve aux Québécois ». Février 2001.

RÉSUMÉ

Première analyse comparative de plages fluviales à Québec : le Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise l'emporte haut la main.

La Ville de Québec a présenté un Projet de *Plan vert bleu blanc* destiné à orienter ses décisions en vue de doter la Capitale d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés par des voies cyclables et pédestres, le « *réseau vert bleu blanc* ». Le volet **bleu** du Plan entend développer les activités de plein air aquatiques telles le canot, le kayak, la pêche...et la baignade.

Mais tout d'abord, où en sommes-nous à l'heure actuelle ? L'été arrive et avec lui la canicule. Où peut-on aller se rafraîchir? Traversée par quatre rivières et ouverte sur le fleuve Saint-Laurent sur plus de 15 kilomètres, Québec, ville d'eau, devrait offrir plusieurs accès publics à l'or bleu. Cependant il n'en est rien. Nos plages ne sont encore que des plages « sèches », où l'eau reste en tout temps interdite d'accès.

À l'occasion du 400^e anniversaire de la Ville, plus de 100 millions de dollars ont été investis sur le front de mer de Québec...et l'eau elle-même est toujours aussi distante qu'avant. Le seul plan d'eau accessible à la population demeure encore et toujours le petit lac Laberge à la Base de plein air de Sainte-Foy, un lac artificiel situé dans une ancienne carrière, perdu à l'angle de deux autoroutes, inaccessible à pied ou en vélo et ignoré par le transport en commun. Néanmoins, 94 000 usagers ont fini par trouver le moyen de s'y rendre l'an dernier.

Nous présentons aujourd'hui les résultats de la toute première approche comparative de plages fluviales existantes ou sous considération à Québec. Nous avons procédé à la comparaison des forces et faiblesses de chaque site, de la baie de Beauport jusqu'à la plage Jacques-Cartier, incluant le site du bassin Louise. Cette analyse des plages a été effectuée à la lumière des propres énoncés du *Plan vert bleu blanc*, soit les caractéristiques physiques et naturelles de la ville ainsi que les volets récréation, santé publique, qualité de vie et tourisme durable. Plus important encore, la Ville est consciente que « *pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Selon elle, « *dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites soient accessibles par d'autres voies que l'automobile. À cet effet, leur accessibilité en vélo et en transport en commun est au cœur des préoccupations de la Ville* ».

Les résultats de cette première évaluation comparative des accès publics au fleuve sont éloquentes. S'il est question d'usages réels de l'eau par le maximum de gens, le projet qui répond le mieux aux critères définis par le Plan vert bleu blanc de la Ville est sans conteste celui d'un vaste parc-plage dans un bassin Louise réaménagé, que nul ne doit confondre avec une piscine.

Par ailleurs, ce projet n'est pas d'envergure *municipale* mais *nationale*.

INTRODUCTION

La Ville de Québec a présenté dernièrement un Projet de *Plan vert bleu blanc* destiné à orienter ses décisions en vue de doter la Capitale d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés par des voies cyclables et pédestres, le « réseau vert bleu blanc ». Le volet **bleu** du Plan entend développer les activités de plein air aquatiques comme le canot, le kayak, la pêche...et la baignade.

À l'heure actuelle, seule la plage de la base de plein-air de Sainte-Foy permet de se baigner dans le petit lac Laberge, un lac artificiel. En 2004, un comité formé de fonctionnaires de la Ville et de consultants externes a constaté qu'« *en raison de la désuétude des équipements et de l'ampleur des espaces ouverts non aménagés à l'accueil, l'ambiance qui se dégage de la base de plein air est peu attrayant. L'accès pour les piétons et les cyclistes est ardu et le Réseau de transport de la Capitale ne se rend pas dans ce secteur*». En dépit de tous ces obstacles, 94 000 personnes fréquenteraient chaque année la base de plein air de Sainte-Foy ! ¹

Nous sommes donc encore loin du constat du Plan, qui remarque que «*pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Pas certain non plus que nous tenons là «*notre signature originale en matière de tourisme urbain durable*».

Première analyse comparative de plages fluviales

La Société des Gens de Baignade a donc effectué une analyse comparative de plusieurs sites de baignade fluviale autour de Québec. Les résultats pourront orienter les décisions d'investissement public afin que leurs retombées sociales et économiques s'avèrent les plus importantes possibles. Elle a également comparé ces sites avec celui du Parc Jean-Drapeau à Montréal, exemple d'un aménagement grand public réussi.

Ces résultats représentent la toute première approche comparative des plages actuelles ou sous considération à Québec. Nous avons procédé à la comparaison des forces et faiblesses de chaque site, de la baie de Beauport jusqu'à la plage Jacques-Cartier, incluant le site du bassin Louise. Cette analyse des plages a été effectuée à la lumière des propres énoncés du *Plan vert bleu blanc*, soit les caractéristiques physiques et naturelles de la ville ainsi que les volets récréation, santé publique, qualité de vie et tourisme durable.

Plus important encore, la Ville est elle-même consciente que «*pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Selon elle, «*dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites soient accessibles par d'autres voies que l'automobile. À cet effet, leur accessibilité en vélo et en transport en commun est au cœur des préoccupations de la Ville*».

¹ Francis Vachon, Le Soleil, 29 septembre 2004.

Les résultats de cette première évaluation comparative des accès publics au fleuve sont éloquentes. S'il est question d'usages réels de l'eau par le maximum de gens, le projet qui répond le mieux aux critères définis par le *Plan vert bleu blanc* est sans conteste celui d'un vaste parc-plage dans un bassin Louise réaménagé.

Québec et ses plages fluviales

Le front de mer de Québec, de la baie de Beauport à la marina de Cap-Rouge, couvre environ une quinzaine de kilomètres. Deux plages y ont été aménagées à ce jour, celle de la baie de Beauport à l'extrême est et la plage Jacques-Cartier à l'extrême ouest. La plage de l'Anse-au-Foulon, située entre les deux, fort utilisée jusqu'aux années '60, est tombée ensuite en désuétude, la baignade y étant devenue interdite.

Le Plan vert bleu blanc dresse le constat territorial suivant de ces sites: « *Les lieux de baignade en bordure du fleuve ont disparu graduellement du territoire de Québec au cours des 35 dernières années en raison d'opérations de remplissage liées au développement du réseau routier et de l'expansion des activités industrielles et portuaires. (...) Les grandes variations dans la qualité bactériologique de l'eau du fleuve interdisent toujours l'exploitation de plages de baignade* ».

1. Parc de la plage Jacques-Cartier

Le Parc de la plage Jacques-Cartier est situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy, à l'ouest de la gare ferroviaire, à la limite de Cap-Rouge. Il est formé de plusieurs anses d'une longueur totale d'un peu plus de trois kilomètres. La plage elle-même mesure approximativement 1,7 kilomètre de long et sa largeur varie de quelques mètres à environ une centaine de mètres, selon des marées.

Le parc forme un long sous-bois entre la falaise et le fleuve, des sentiers permettant de se promener facilement. Il est agrémenté de tables de pique-nique et de bancs permettant de jouir de la beauté et de la faune des lieux. Côté fleuve, les marées couvrent et découvrent les rochers et pierrailles sur fonds plus ou moins sablonneux ou vaseux.

Il est possible de se rendre à la plage par deux voies d'accès, l'une par un sentier à partir du parc nautique de Cap-Rouge et l'autre par une route à partir du chemin Sainte-Foy et se poursuivant sous le cap. La plage est située à environ **quatre kilomètres** de l'ancienne mairie de Sainte-Foy. On trouve quelques centaines de résidents dans un rayon de 1 kilomètre.

Même s'il est prévu qu'une piste cyclable entre Beauport et Saint-Augustin y conduise, il reste interdit de circuler en vélo sur le site. Les jeux de balle et toutes activités balnéaires sont interdites. Au moins un organisme du milieu est opposé fortement à la baignade à cet endroit, désirant lui conserver sa vocation de site

pédestre propice à la relaxation et à la tranquillité.² Quoique la qualité de l'eau du fleuve s'améliore d'année en année, celle-ci demeure variable selon les précipitations. Par ailleurs, le Plan vert bleu blanc mentionne à peine que la baignade pourrait y être éventuellement possible. Il s'agit surtout d'un site « *favorisant un contact privilégié avec le littoral* ».



Figure 1: Parc de la plage Jacques-Cartier

Bien que l'endroit soit retiré et pourrait servir à la tenue d'événements culturels divers, les usagers ne désirent pas troubler la quiétude du site et ont maintes fois souligné qu'ils ne voulaient que des aménagements minimaux à cet endroit.

2. Baie de Beauport

La baie de Beauport est le seul site récréo-touristique public situé à l'est de la ville. On peut y pratiquer plusieurs activités valorisant le contact avec le fleuve. L'endroit, qui forme une péninsule ouverte sur le fleuve, est sujet à des vents fréquents et soutenus. S'il est idéal pour des activités nautiques sportives comme la planche à voile et autres activités de plein air, il est un peu moins adapté à la baignade de type familial. La plage elle-même fait quelques 900 mètres de long par 30 mètres de large.

Comme à Sainte-Foy, la qualité de l'eau du fleuve varie selon les précipitations. La Ville invoque d'ailleurs la contamination bactérienne pour y interdire la baignade en tout temps, même pour les planchistes et les *kitesurfers* ! Pourtant, des tests effectués ces dernières années ont démontré que l'eau du fleuve à cet endroit est de qualité baignable à environ 60 pour cent du temps. À noter que les marées et les courants peuvent aussi affecter la baignade.

² Les *Amis de la Plage Jacques Cartier* font circuler depuis quelques années une pétition pour restreindre la baignade à cet endroit, arguant que le site est peu sécuritaire à cause des marées et des courants.

Selon le Plan vert bleu blanc: « Si la baie de Beauport abrite la seule plage fluviale de Québec, la baignade y demeure interdite vu cette qualité instable de l'eau. Toutefois, les plans d'assainissement permettent de croire que cette activité pourrait un jour être autorisée.» On note par ailleurs que « l'accessibilité à ce site doit cependant être améliorée, car son stationnement est payant et la signalisation routière, déficiente. »

« La baie de Beauport est un lieu reconnu pour la pratique d'activités nautiques sur le fleuve, notamment la voile, la planche à voile, le kayak de mer et le kitesurfing. Son réaménagement constitue le legs principal du gouvernement fédéral à l'occasion du 400e anniversaire de Québec. On peut y suivre des cours d'initiation et de perfectionnement touchant deux disciplines : le kitesurfing et la planche à voile. Il est aussi possible de s'initier au kayak de mer et de s'inscrire à des excursions qui ont lieu au coucher du soleil. Le site, propriété du Port de Québec, est actuellement géré par le secteur privé. »

Des investissements massifs dans des bassins de rétention qui empêcheraient les eaux de pluie de se déverser dans la baie pourraient éventuellement rendre la plage de l'endroit baignable pratiquement en tout temps. Seulement quelques débordements de coliformes suite à d'importantes précipitations seraient alors à prévoir. Ces investissements restent toutefois à venir.

La plage de Beauport est par ailleurs menacée par de futures activités industrialo-portuaires envisagées par le Port de Québec, susceptibles d'altérer radicalement le milieu actuel (voir www.akvq.ca). L'Administration portuaire est résolue à y construire deux grands quais de transbordement de vracs dont nul ne peut prédire s'ils provoqueront ou non un envasement de la plage actuelle.



Figure 2 :
Baie de
Beauport

Le Gouvernement fédéral a investi 19,2 millions en bâtiments et aménagements pour rendre le site plus attrayant et fonctionnel. L'endroit est idéal pour la tenue d'évènements culturels. D'ailleurs, durant le 400^e, plusieurs soirées mémorables dont le spectacle du *Chemin qui marche* ont démontré sa capacité à accueillir des foules.

Proche de l'Arrondissement de Limoilou, la plage se trouve à quelque **quatre kilomètres** du centre-ville. Il n'y a pas de résidences dans un rayon de 1,5 kilomètre. Un problème de ce site reste son accessibilité. On s'y rend par les pistes cyclables du Littoral et celle de la rivière Saint-Charles. L'endroit est surtout accessible en voiture ou par transport public lors d'évènements, par une route qui franchit le domaine portuaire. Le stationnement est payant et l'accès à la plage est gratuit.

3. Anse-au-Foulon

La plage de l'Anse-au-Foulon fût dans ses belles années le rendez-vous balnéaire par excellence des villes de Québec et de Sillery. À cette époque, l'embouchure de la rivière Saint-Charles était portuaire, dangereuse et peu accessible aux citoyens. Le littoral nord du fleuve comportait plusieurs anses et petites criques propices à la baignade. Les gens se rendaient au Foulon principalement à pied, en empruntant parfois le tunnel ferroviaire ou utilisaient divers systèmes de transport dont le ramassage par camions avec plate-forme.

Complètement enclavée par le boulevard Champlain, l'ancienne plage de l'Anse-au-Foulon est située au milieu de nulle part. Le Plan Vert bleu blanc la décrit comme suit : « *La plage de l'anse au Foulon n'est pas accessible actuellement. Son réaménagement a cependant été envisagé dans le contexte de l'inauguration de la promenade Samuel-de-Champlain et fait partie des projets qui pourraient être réalisés dans une deuxième phase d'aménagement.* »



Figure 3 :
Plage de
l'Anse-au-
Foulon

Il est à noter que ce n'est que suite à des dépôts de dragage et à des épandages de sable transporté sur place que s'y est maintenue une plage à cet endroit jusque dans les années 50. Depuis, la plus grande partie du sable s'en est allée ailleurs sous l'influence des marées, des vagues et des courants. Il est loin d'être assuré que, compte tenu des obligations environnementales actuelles, il soit possible aujourd'hui de recréer et maintenir artificiellement la plage des années 50.

Une plage à l'Anse-au-Foulon est néanmoins toujours envisagée par la Ville dans le Plan vert bleu blanc sur une partie du site de l'ancienne plage, jouxtant la marina de Sillery. On note cependant : « *Des bassins de rétention doivent d'abord être construits afin d'assurer la salubrité de l'eau. Une somme d'au-delà de 25 millions [de la Ville] est prévue pour ces travaux.* »³ Cependant, le coût total estimé pour les bassins de rétention au Foulon s'élève à **56 millions**,⁴ auxquels s'ajouteront au minimum 10 à 15 millions pour aménager une plage proprement dite. Ces bassins de rétention d'eaux usées n'auront par ailleurs aucun effet sur la qualité de l'eau qui arrive de l'amont. Or, le fleuve charrie en moyenne 100 coliformes fécaux par 100 millilitres à la hauteur de Cap-Rouge. Ceci laisse prévoir un « bruit de fond » en coliformes fécaux assez analogue en face de Sillery. D'éventuels bassins de rétention locaux n'y changeront rien.

Qui plus est, les responsables de la Ville et de la Commission de la capitale nationale reconnaissent eux-mêmes que le fleuve à cet endroit est loin d'être propice à la baignade à cause des courants, des vagues et des marées. « *M. Nolin croit qu'il faudra toutefois régler la question de la sécurité avant de recréer la plage* ». Selon Denis Angers de la CCNQ : « *L'idée, c'est...que les gens puissent marcher les pieds dans l'eau et dans le sable [!] et c'est une belle opportunité.* » (JdQ, 21 janvier 2009)

Approximativement 1 000 personnes résident dans un rayon de 1 kilomètre autour du site. Aujourd'hui, une plage serait accessible par le boulevard Champlain et par piste cyclable et pédestre. Elle se trouverait à une distance de **cinq kilomètres** du centre-ville de Québec. Avec une longueur possible d'environ un kilomètre en forme d'arc de cercle, elle pourrait faire revivre certains des bons moments d'antan.

Pour ce qui est des activités aquatiques, l'étroitesse du fleuve ainsi que la présence de navires et d'embarcations rend ce site bien moins avantageux que celui de Beauport. Par ailleurs, comme déjà mentionné, une plage fluviale doit composer avec la force des courants en particulier à la marée descendante, l'amplitude des marées, le comportement parfois aléatoire des sédiments et, à l'occasion, la qualité bactériologique de l'eau suite à de fortes pluies, notamment dans le cas de celle provenant de l'amont. Le lieu ne se prêterait qu'à un usage estival.

En ce qui concerne la *Promenade Samuel-de-Champlain*, il s'agit, comme son nom l'indique, d'une *promenade*. Le remblai des rives du fleuve lors de la construction du boulevard Champlain a éliminé maintes plages. Par ailleurs, même s'il est maintenant possible de s'y promener et de contempler le fleuve, les usages promis du fleuve ne sont pas au rendez-vous.

³ Karine Gagnon, L'Anse-au-Foulon reverra sa plage. Le Journal de Québec, 21 janvier 2009.

⁴ Pierre-André Normandin, Le Soleil (Québec), 18 mars 2009.

4. Parc-plage au bassin Louise

Le Parc-plage Jacques-Amyot serait situé au cœur de la ville, au bassin Louise. Plusieurs milliers de personnes résident dans un rayon de 1 kilomètre du site, sans compter les dizaines de milliers de touristes et de travailleurs présents quotidiennement dans le secteur. Des millions de visiteurs et touristes fréquentent annuellement le Vieux-Québec à proximité immédiate du bassin Louise. Des quatre sites considérés, ces chiffres démontrent que le bassin Louise se trouve le plus près d'une véritable masse d'utilisateurs potentiels. C'est également celui dont l'accès à pied, en vélo et par transport en commun est de loin le plus aisé.

Le Plan vert bleu blanc reconnaît bien la valeur exceptionnelle et la proximité du bassin Louise pour la baignade, sans toutefois suggérer d'y aménager une plage. Il est plutôt mentionné qu'« *afin de mettre en valeur un plan d'eau et d'offrir à la population un lieu de baignade exceptionnel (!), quelques villes ont aménagé des piscines flottantes, un projet déjà proposé pour le bassin Louise.* »

L'endroit serait relativement protégé du vent et ne serait pas sujet aux marées. L'aménagement proposé permettrait immédiatement la baignade. En été, le parc-plage servirait surtout aux plaisirs de l'eau dans un milieu propice aux activités familiales et de repos. Par ailleurs, le site ne conviendrait pas aux types d'activités que l'on retrouve à la baie de Beauport, par exemple la planche à voile ou le *kitesurf*. Enfin, comme l'ont prouvé les événements du 400^e, ce site éminemment urbain peut convenir à la tenue de nombreuses activités culturelles et sociales.

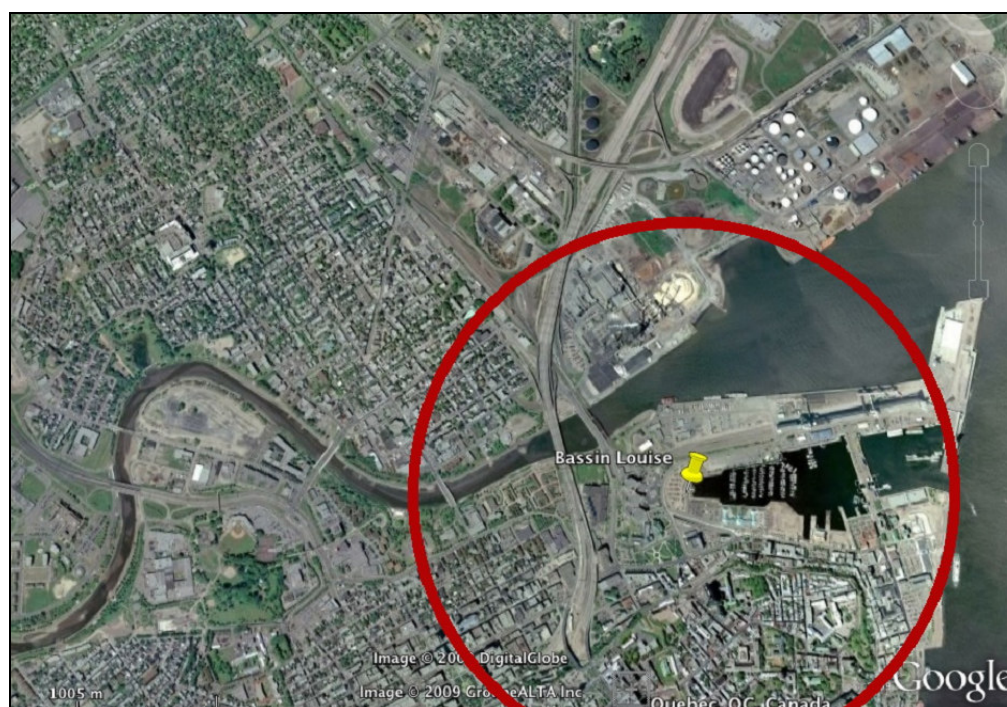


Figure 4 : Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise

Le concept de base de l'aménagement proposé consiste à scinder le bassin de la marina actuelle en aménageant à la tête du bassin un parc-plage accessible aux citoyens et aux touristes tout en retenant la fonction de la marina. Le tout maintient soigneusement la fonction de zone-tampon de cet endroit situé entre le portuaire et l'urbain.



Figure 5 : Vue du parc-plage proposé

Le bassin pour la baignade serait ni plus ni moins qu'une très grande piscine d'une surface d'environ 25 000 mètres carrés, soit la surface de 20 piscines olympiques. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles de l'art. Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente moins de dangers que les quais actuels qui n'inquiètent pourtant personne.



Figure 6 : Aspect général de la plage au bassin Louise

La plage ainsi créée aurait une longueur linéaire de 500 mètres en forme de « U », ainsi que des marches d'environ 200 mètres de long sur sa partie ouest. Le tout serait fermé par un isthme qui séparerait la marina du bassin nautique. Comme la plage du Parc Jean-Drapeau, celle-ci serait large de 10 à 15 mètres et serait bordée par un parc qui permettrait de se reposer sur l'herbe et sous le couvert d'arbres.

La Société des Gens de Baignade prévoit que les travaux de réaménagement du bassin, de recouvrement de géotextile, de l'ajout du système de filtrage et de réaménagement paysager du parc lui-même coûterait environ \$25 millions. Cette estimation peut varier selon les coûts éventuels de décontamination du site. Elle s'appuie sur les coûts de l'aménagement du Parc Jean-Drapeau, soit quelque \$8 millions en 1990.

Plage du Parc Jean Drapeau

La plage du parc Jean-Drapeau est devenue une véritable oasis de fraîcheur, à trois kilomètres du centre-ville de Montréal, sur l'Île Notre-Dame, au milieu du fleuve Saint-Laurent. On y accède par métro, en auto ou en vélo via le pont Jacques-Cartier.

La plage peut accueillir environ 5 000 à 6 000 personnes à la fois. On y vient seul ou en famille pour le plaisir de nager en eau libre, pour flâner au soleil ou pour pratiquer des activités comme le ballon volant sur la plage. Pour des événements spéciaux, on peut même louer une « zone d'événements » comprenant un chapiteau et une terrasse. Il est d'ailleurs possible de louer des embarcations pour le canotage ou la voile sur la partie non baignable du bassin.



L'eau s'y maintient en tout temps de qualité « A ». Celle-ci provient du fleuve et est filtrée par les marais tourbières entourant le bassin. Les frais d'opération sont couverts en grande partie par la location du site pour la tenue d'événements, la location d'équipements nautiques et balnéaires, les franchises pour la restauration et la location d'espaces de stationnement.

Le succès extraordinaire de cette plage, située à environ trois kilomètres du centre ville, sur l'île Notre-Dame, fait le bonheur de dizaines de milliers de citoyens. Cette plage de la métropole peut accueillir quelques 6 000 personnes à la fois.

Ceci n'est pas un rêve : le soleil, le sable chaud et la baignade à deux pas d'une sortie de métro. Parfois, la plage affiche complet deux heures après son ouverture le matin. Le projet s'est pratiquement autofinancé dès la deuxième année de fonctionnement. Les citoyens de la métropole ont d'emblée adopté la *plage du maire Doré* comme si elle avait toujours été là. Pour des milliers de Montréalais, c'est la campagne, l'eau de qualité et un coin de verdure. C'est une plage populaire dans le vrai sens du mot : *elle est faite pour le peuple*.

La ressemblance avec une éventuelle plage au bassin Louise est frappante. Même dimension de plage – 570 mètres pour celle de Montréal, 500 mètres pour celle de Québec sans les marches –, même surface d'eau baignable – 20 000 m² et 23 000 m² respectivement – filtrage naturel de l'eau du fleuve similaire. Cette première n'aura coûté que \$8 millions aux citoyens de Montréal en 1990.

À Québec, le réaménagement du bassin Louise constitue le seul projet d'accès aux eaux du fleuve facilement accessible pour la population – à pied, en vélo ou par le transport en commun – réalisable à court terme. L'eau y est déjà de très bonne qualité. Son niveau n'étant en aucune façon dépendant du jeu des marées, on pourrait l'utiliser en tous temps. De plus, sa localisation idéale au centre-ville lui procurerait un potentiel de développement économique et social sans commune mesure avec quelque autre site fluvial que ce soit.

L'été, des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres du rivage. Autour de la plage en été et de la patinoire en hiver se développerait une véritable industrie de services, comme cela se produit ailleurs autour de tels équipements. Le Marché du Vieux Port ainsi que les restaurants de tout le secteur bénéficieraient, été comme hiver, d'un achalandage inespéré.

Compte tenu des éléments précédents, nous sommes d'avis que la transformation d'une partie du bassin Louise en parc-plage serait le projet vert bleu blanc offrant les meilleures chances de rentabilité. L'endroit est accessible en quelques minutes à pied à partir des quartiers centraux de Québec ou par le transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent été comme hiver. **L'hyper-centralité du site constitue de loin le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel projet.**

Loin de s'exclure mutuellement, les plages fluviales de Québec forment un réseau complémentaire. La possibilité de faire du *kitesurf* ou de la planche à voile qu'offre la baie de Beauport n'existera jamais au bassin Louise, pas plus que l'urbanité du parc-plage du bassin Louise ne peut être recréée à la Baie de Beauport. C'est à partir du moment où les forces et les faiblesses de chaque site seront clairement comprises qu'il sera possible de les développer de façon optimale plutôt que de les opposer vainement.

CELA DEVRAIT ÊTRE L'UN DES OBJECTIFS DU PLAN VERT BLEU BLANC.

Tableau comparatif

Plages de la région de Québec					En comparaison
Nom	Jacques-Cartier	Baie de Beauport	Anse au Foulon	Parc-plage Jacques Amyot	Plage du parc Jean-Drapeau
Endroit	Fleuve, rive nord, hors route, sous le cap	Fleuve, face au large, partage une zone industrielle du port	Fleuve, rive nord, près du boulevard, sous le cap	Bassin Louise, en retrait du fleuve, au centre-ville	Île Notre-Dame
Distance du centre-ville	4 km du centre-ville de Sainte-Foy via route ou piste cyclable	4 km via route ou piste cyclable	5 km via route ou piste cyclable, 3 km marche	0.5 km (marche-vélo-voiture-autobus)	3 km (voiture-méto)
Population Rayon 1 km	300 à 400	Aucun	Environ 1 000	Environ 5 000 + touristes et travailleurs	Aucun
Longueur plage (mètres)	1 700 mètres (Parc de 3 km au bord de l'eau)	900 mètres	1 000 mètres	500 mètres + 200 mètres (gradins)	570 mètres
Forme	Irrégulière en « M »	En pointe	En croissant évasé	En « U » fermé par un isthme en gradins	En « U » ouvert
Coût estimé pour aménagement	5 à 10 \$M selon besoins de sable	19 \$M (2007)	25 \$M pour bassins de rétention seulement. Coûts de la plage en sus. Besoin de recharge de sable	20 à 25 \$M	8 \$M (1990)
Avantages	Plage de type familiale	Plage sportive, présence de vents réguliers pour sports	Plage récréative, présence de vents persistants	Plage de type familiale, protégée du vent et contrôlée	Plage de type familiale, protégée du vent et contrôlée
	Grande surface de plage (à marée basse)	Grande surface de plage	Grande surface de plage (à marée basse)	Surface de plage modeste jouxtant un parc	Surface de plage modeste jouxtant un parc
	Sentiers pédestre	Grande surface d'eau pour activités sportives et récréatives	Grande surface d'eau	Activités aquatiques Proximité Vieux-Québec Patinoire en hiver	Activités aquatiques variées
	Aire de repos	Endroit retiré permettant tenue d'évènements	Endroit retiré permettant tenue d'évènements	Proximité d'une masse d'usagers	Endroit retiré permettant tenue d'évènements
Désavantages	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Surface d'eau modeste compte tenu du nombre d'usagers prévus	Surface d'eau modeste compte tenu du nombre d'usagers
	Présence de courants Présence de marées	Présence de courants Présence de marées	Présence de courants Présence de marées	Superficie modeste compte tenu du nombre d'usagers prévus	Superficie modeste compte tenu du nombre d'usagers